

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du vendredi 18 décembre 2020 à 20h00, à la Mairie.

*Convocations envoyées : le 10 décembre 2020*

*Affichage aux panneaux : le 10 décembre 2020*

**Présents** : 12 membres + 1 VISIO (A partir du point 5) + 2 POUVOIRS (dont 1 du point 1 au point 5).

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

**Présents** : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo et GAZAR Chloé.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**En visio-conférence** : JEAN BAPTISTE Morgane (Connectée au point 5)

**Absent excusé** : GOERGEN Julien

**Absent** TASTAYRE Christian

**2 POUVOIRS** : GOERGEN Julien donne pouvoir à Frédérique CAMOIT  
JEAN BAPTISTE Morgane donne pouvoir à Ludovic GORINE (du point 1 au point 5)

**Désignation du secrétaire de séance** : GAZAR Chloé

Le procès-verbal du 13 novembre appelle deux observations de Monsieur LEGRAND. Au point 9/ URBANISME au paragraphe de la commission de Révision du PLU. Monsieur LEGRAND souhaite faire retirer le mot « et » et que soit mis un point à la place.

Par ailleurs, il souligne l'absence dans les questions diverses des remerciements adressés à tous ceux qui ont été présents lors de la cérémonie du 11 novembre 2020.

L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin de respecter le couvre-feu instauré par le gouvernement en date du 15 décembre 2020, ce conseil ne peut recevoir du public mais qu'un lien de visio-conférence est en place et qu'une personne s'est connectée.

### **1/ PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire annonce que la société en charge de l'élaboration et de la livraison des repas de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH (Mercredi et centre de Loisirs)

(mercredi et centre de loisirs) a révisé le prix des repas depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour 2020-2021.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'augmentation du tarif des repas réglés par les parents.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif du repas à 3,30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

## 2/ FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif a été voté le 28 avril dernier par l'ancienne équipe municipale. Les comptes ont été votés au chapitre. Une décision modificative permettrait de prendre en compte les travaux de voirie dont le devis a été acté en conseil municipal le 4 septembre 2020 par délibération n° 43-2020.

Aussi, il convient de réaliser un virement de compte à compte au sein de ce chapitre :

Compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D 6042 : Achat presta° service sauf terra Repas ALSH	3 000.00 €	
D 60622 : Carburant	1 600.00 €	
D 60623 : Alimentation	1 000.00 €	
D 60633 : Fourniture de voirie	1 200.00 €	
D 6132 : Locations immobilières	600.00 €	
D 615231 : Voirie		11 040.00 €
D 6182 : Doc. générale et Technique	400.00 €	
D 6228 : Sortie Centre de Loisirs	1 400.00 €	
D 6262 : Frais de télécommunication	1 000.00 €	
D 627 : Services bancaires et assimilés	140.00 €	
D 6281 : Concours divers (cotisations)	700.00 €	
<b>Total au chapitre 011</b> Charge à caractère général	<b>11 040.00 €</b>	<b>11 040.00 €</b>

- La diminution des crédits (économies de 11 040 €) indiquée sur le tableau ci-dessus a permis de réaliser les travaux de Voirie. (Compte 615231).

Monsieur le maire soumet au vote cette décision modificative.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget principal ainsi présentée.*

## 3/ CADEAUX DE NOEL

Monsieur GORINE laisse la parole à Madame MARTIN déléguée aux fêtes et cérémonies. Un point est fait sur les cadeaux commandés par le père-noël avec 108 enfants âgées de 0 à 11 ans bénéficiant d'un cadeau de Noël. Pour les personnes âgées de plus de 70 ans, 44 colis ont été commandés. La calèche du Père-noël défilera dans les rues de la commune de 10 h à 13 h le dimanche 20 décembre 2020.

#### **4/ DEVIS TRAVAUX EGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception de deux devis pour la réparation de l'église :

- Le devis de la société « HUCHEZ » propose une échelle en aluminium et un grillage de protection pour la somme de 1 677,20 € HT.
- Le devis de la société « Art et Création » propose la restauration de l'échelle en bois, le changement du grillage, le nettoyage et le traitement de la charpente du clocher, la remise aux normes de l'éclairage avec « Leds » pour éclairer le clocher la nuit, la réparation des murs de l'entrée pour un montant de 1 500 € HT.

Monsieur le maire souhaite garder l'authenticité du site en conservant une échelle en bois plutôt qu'en aluminium.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté pour devis de la société ART ET CREATION :*

**13 POUR** (GORINE Ludovic + pouvoir de Madame JEAN BAPTISTE, CAMOIT Frédérique + Pouvoir de Monsieur GOERGEN, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo et GAZAR Chloé) et

**1 Abstention** (Mme GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie)

Par ailleurs, Monsieur le Maire informera la paroisse de Noailles de la mise en route des travaux. Il profite de cette occasion pour informer le conseil que la messe de Noël est prévue le 24 décembre 2020 à 21h00 au sein de l'église du Déluge.

#### **5/ PARTENARIAT ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS**

(Centre de Loisirs Sans Hébergement et Périscolaire)

**Madame JEAN BAPTISTE Morgane a rejoint le Conseil en visio-conférence à partir de ce point.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame VAN EECKHOUT et Madame PERRIOT en les remerciant du travail méticuleux réalisé.

Madame VAN EECKHOUT explique qu'une réunion en groupe de travail avec LA DRENNE a été organisée afin que cette commune participe financièrement au financement du fonctionnement de l'Accueil Collectif des Mineurs. Cette participation réalisée uniquement sur la masse salariale sera au prorata des enfants domiciliés sur la DRENNE et accueillis au sein de l'ACM. Un titre sera émis à chaque fin de trimestre.

Monsieur le Maire souligne qu'en attendant la signature d'une convention, la Drenne a accepté de financer une 3<sup>e</sup> animatrice sur son budget pour les mois de novembre et décembre 2020.

Depuis des années, la commune du Coudray sur Thelle assumait seule les dépenses liées au fonctionnement du ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Centre de Loisirs et accueil périscolaire).

Par ailleurs, un titre a été émis sur les heures effectuées pendant la période de confinement pour la garde des enfants des soignants de la DRENNE.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la mise en place d'une participation sur la masse salariale de la commune de la Drenne au prorata des enfants accueillis.*

## **6/ URBANISME**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame CAMOIT sur ce point. La première adjointe informe le conseil que deux réunions ont été réalisées avec la présence de Monsieur GOIX et de Monsieur KOVAL, Cabinet d'étude qui a élaboré le PLU en 2012.

Madame CAMOIT propose de traiter avec ce même cabinet d'étude permettant ainsi un gain de temps, Monsieur KOVAL connaissant bien la commune. 17 réunions avaient eu lieu pour l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire souhaite corriger certaines zones dont le changement de désignation n'était pas justifié. Monsieur LEGRAND insiste sur certaines erreurs de numérotation de parcelle qu'il conviendrait de modifier

## **7/ PLUi**

Monsieur le Maire informe le conseil que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire par la loi du 14 novembre 2020 vient d'aménager les délais sur le transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes.

Une nouvelle échéance pour la date de transfert automatique est programmée du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Une délibération devra être prise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

## **8/ ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'une administrée remerciant l'ensemble du Conseil municipal pour son dévouement pour le dossier assainissement.

106 courriers solidaires ont été reçus en mairie réclamant à la Thelloise l'entretien des fosses. Ce qui a permis de débloquer 70 vidanges en faveur des administrés pour un montant estimé à 14 000 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire s'étonne d'un courrier anonyme distribué dans les boîtes aux lettres du village. Madame MARTIN s'offusque des lettres anonymes qui ne reprennent que les aspects négatifs et qui sont l'œuvre de personnes lâches.

Par ailleurs, une personne a également envoyé anonymement les deux courriers distribués par la mairie au service « assainissement » de la Thelloise. Cette personne a failli mettre en péril les négociations engagées.

Monsieur GORINE souligne que le prix moyen d'un assainissement se situe entre 10 000 € et 15 000 € et que la totalité des travaux s'élevait à 2 400 000 €. Ainsi l'emprunt court jusqu'en 2034.

Madame CAMOIT assure qu'à l'époque le cabinet d'étude « G2C » n'a pas réalisé correctement son travail entraînant ainsi des surcoûts financiers importants.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est disponible pour tous les administrés.

## Questions diverses

### SMEPS

Monsieur GOIX s'est rendu à une commission du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons. Il souligne son étonnement à propos du tarif de l'eau moins élevé au Coudray que dans les communes alentours.

Le budget primitif 2021 a été voté par le syndicat pour un montant de 5 Millions d'€uros. Ce qui représente 1,7 Million de plus que l'an dernier. Beaucoup d'investissements sont prévus et notamment la rénovation des réservoirs de Noailles, Andeville et du Coudray sur Thelle. En 2021, le château d'eau de notre commune sera démoli et un semi-enterré sera construit.

### Location de véhicule

Depuis 2009, l'ancien Maire avait signé un contrat de location pour un véhicule. Monsieur GORINE souhaite mettre fin à ce contrat inutile. 44 000 € ont été déboursés pour la location et l'entretien de ce véhicule qui n'a parcouru que 7 000 km en 3 ans.

Ce contrat prendra fin le 13 mars 2021 et ne sera pas renouvelé.

### Transfert de la Trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion budgétaire et comptable de la commune est transférée de la Trésorerie de Neuilly en Thelle à la Trésorerie de Méru au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Contrat Entretien des Espaces verts

L'actuel contrat d'entretien des espaces verts se termine au 31 décembre 2020. 3 sociétés ont été reçues et un cahier des charges plus complet a été élaboré par la commune. Le titulaire actuel de ce marché a décidé de ne pas faire d'offres.

Monsieur le Maire et les habitants désirent une commune propre et fleurie.

### HANGAR DEMONTABLE METALLIQUE

Le hangar de la rue du Bout des Jardins a été acquis en 2010 par la commune pour la somme totale de 11 000 €.

Conformément à la décision prise lors du Conseil Municipal du 13 novembre dernier, Monsieur le Maire a trouvé un acquéreur.

Le propriétaire du terrain est intervenu avec un huissier pour stopper le démontage du hangar, se prévalant de la propriété. En effet, depuis 2016 la mairie a signé un contrat de location de 7 623 €uros par an.

Monsieur GORINE décide de mettre fin à ce bail, cette dépense inutile aurait permis la réalisation d'autres projets.

Monsieur le Maire souhaite que les habitants du Coudray soient informés de cette situation.

### Absence

Monsieur GOIX s'interroge sur l'absence de Monsieur TASTAYRE.

Monsieur TASTAYRE a été élu par les administrés. Conformément à la Charte de l'élu et notamment à l'article 6, qui lui a été remis lors de l'installation du Conseil en mai dernier, Monsieur TASTAYRE se doit de participer avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant.

Monsieur le maire prévoit de lui envoyer un courrier pour connaître ses intentions.

### **Décoration de Noël**

Monsieur LEGRAND informe le conseil d'une possibilité d'acquérir à moindre frais des décorations de Noël pour égayer le village.

Monsieur le Maire lui précise que l'installation de ces décorations a un coût qui peut aller jusqu'à 4 000 €. Cependant, il remercie Monsieur LEGRAND de cette idée et lui propose de faire des repérages pour l'an prochain. Madame VAN EECKHOUT lui conseille de définir un plan de décoration pour étudier le projet financièrement.

### **Éclairage public**

Monsieur le Maire confie qu'une horloge de l'éclairage public est défectueuse et ne permet pas de couper l'éclairage public la nuit dans une rue. Un devis de remplacement de l'horloge a été demandé.

### **Projet sportif**

Monsieur LEGRAND sollicite un terrain plat en herbe de 3 000 à 4 000 m<sup>2</sup> sur la commune afin de pouvoir prendre en charge des enfants entre 8 et 11 ans pour un projet sportif, comme du football. Il se propose de mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire invite Madame Agnès SAUERBECK, en visio-conférence, à prendre la parole.

Après une demande de précisions sur le hangar et le terrain, cette dernière a besoin d'explication pour l'entretien de son assainissement. Monsieur le Maire lui rappelle que les conventions sont caduques et que chacun est redevenu propriétaire de son assainissement.

Enfin, Madame SAUERBECK souhaite que le compte-rendu du Conseil du 13 novembre soit modifié en ces termes : "Madame Agnès SAUERBECK demande la parole pour remercier Monsieur le Maire, et son Conseil Municipal, pour la rapidité de mise en application des décisions prises".

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 32.

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance